

PROMÉTHÉE

REVUE MENSUELLE

Le Numéro } FRANCE: 3 fr.
 } ETRANGER: 5 fr.

ABONNEMENT

Un an 30 francs.

Etranger 50 francs.

Organe de
défense nationale
des Peuples
du

CAUCASE

GÉORGIE
AZERBAIDJAN
CAUCASE DU NORD

de l'Ukraine et du Turkestan



SOMMAIRE

L'émigration ukrainienne — phénomène social	PROF. A. LOTOCKY
Au Turkestan	M. TCHOKAI-OGHLY
Enigme	I. TCHOULIK
Le pacte et la Géorgie	***
L'effondrement en Union Soviétique	A. T.
XVII ^e assemblée de l'U. I. pour la S. D. N.	OBSERVATEUR
Jubilé d'un grand ami des opprimés	K. CHAVICHVILY
L'organisation de l'autorité fédérale	M. M.
Revue de la presse.	

CHRONIQUE

Ukraine. — Géorgie.

Direction & Administration :
4, Villa Malakof - PARIS (16').

PROMÉTHÉE

Organe de Défense Nationale
des Peuples du Caucase, de l'Ukraine
et du Turkestan

L'émigration ukrainienne -- phénomène social

La révolution dans l'Est a révélé certains processus d'évolution jusqu'alors comprimés sous la pression du régime et ne pouvant se traduire avant cette révolution que sous forme de mouvements clandestins. L'évolution des tendances autonomistes chez les peuples qui entraient dans le cadre de l'Empire Russe constitue le plus important peut-être et le plus profond de ces phénomènes. Cet empire, qui, de par sa nature, aurait pu constituer un empire des peuples ne fut en réalité que la manifestation de la suprématie absolue d'un seul d'entre eux, bien qu'il ne formât qu'une minorité par rapport à la totalité de la population de cet Etat, mosaïque de multiples races. Les peuples de la Russie, ceux qui furent tout simplement conquis comme ceux qui perdirent leur autonomie peu à peu, grâce à la non-observance méthodique du côté russe des traités conclus, n'avaient jamais renoncé à leurs revendications nationales et cherchaient à se libérer par des procédés plus ou moins illégaux. Ce n'est qu'après la révolution qu'ils purent réaliser ces revendications dans toute leur ampleur, le terrain ayant été déjà préparé par le travail accompli déjà sous le régime impérial.

Le peuple ukrainien, comme les autres peuples de l'ancienne Russie, a poussé ses aspirations autonomistes jusqu'à leur conclusion logique: la proclamation de l'indépendance de la République Ukrainienne. L'importance primordiale de cet acte est confirmée par le fait que les Soviets se virent ensuite contraints de reconnaître le principe de l'autodétermination pour l'Ukraine jusqu'à la séparation complète, et de l'introduire dans la constitution de la République des Soviets.

La lutte pour l'indépendance a été menée par la population ukrainienne tout entière, qui voyait dans l'accomplissement de son idéal national la garantie de ses intérêts vitaux tant économiques et culturels que politiques. Il ne faut donc pas s'étonner que l'issue défavorable de cette lutte, causée par un concours de circonstances particulièrement malheureux, fut considérée comme un insuccès provisoire et que le même effort continue à être fourni non

seulement sur le territoire de l'Ukraine mais ailleurs aussi, par ceux qui en ont été exilés.

Ainsi après quinze ans d'existence, l'émigration politique ukrainienne pourrait déjà offrir un objet d'études, impartiales mais corroborées par les enseignements du passé, afin d'établir sa raison d'être sociale, c'est-à-dire l'état d'esprit, les aspirations des émigrés politiques ukrainiens à l'étranger et les buts qu'ils poursuivent.

Ce sont les éléments les plus actifs de la lutte pour l'indépendance qui se sont trouvés à l'étranger, non seulement en Europe mais sur d'autres continents. Ce sont surtout les fonctionnaires d'Etat, les officiers et soldats de l'armée ukrainienne au nombre de plusieurs dizaines de milles, et différents groupements politiques. Une émigration aussi nombreuse et aussi hétéroclite quant à sa composition sociale et aussi homogène et aussi unie quant à son idéal national, est un phénomène unique dans l'histoire. Le niveau intellectuel, la situation matérielle et les opinions des émigrés présentant des différences très sensibles. Elle présente aussi plusieurs orientations politiques au point de vue extérieur et intérieur, plusieurs « gouvernements » éphémères à côté du gouvernement légal de la République Démocratique Ukrainienne, issus des émanations malsaines de la vie en exil. Mais cette diversité des tendances ne dépasse pas les cadres de l'idée commune à tous: l'indépendance de l'Ukraine.

C'est là que se trouve la différence profonde entre l'émigration ukrainienne (ainsi que celle des autres pays de l'ancienne Russie) et l'émigration russe. Cette dernière est le résultat d'un cataclysme plutôt social que politique: l'avènement du régime communiste; ses aspirations ne vont pas au-delà du renversement de ce régime dans les frontières de la Russie actuelle étant donné que le gouvernement soviétique, sous d'autres formes mais à un degré égal, prend soin de la culture et de la tradition nationale russe comme le précédent régime. Or, l'émigration ukrainienne dont la tâche essentielle est de défendre sa culture et sa tradition nationale, remet la question du régime jusqu'au jour où seront rétablies les conditions normales, culturelles, sociales, économiques et politiques, de la vie nationale. Aussi, certains groupements ukrainiens à l'étranger, dont la doctrine frise le communisme, refusent de rentrer en Ukraine précisément parce que l'état de choses dans l'Etat communiste au confins de l'Europe orientale ne correspond pas entièrement à leur programme où l'indépendance de l'Ukraine tient la première place.

Les divergences d'opinion n'enlèvent donc pas à l'émigration ukrainienne le caractère essentiellement politique qui lui appartient de par son origine même. La majeure partie de cette émigration a quitté le pays les armes à la main; par suite, les autres éléments qui ont suivi même sans avoir pris part en personne à une action militaire ou politique, sont forcément empreints de ce caractère politique, ressortant d'ailleurs des buts essentiels de l'émigration tout entière.

C'est lui qui constitue le lien spirituel qui la rattache au pays, lien sans lequel elle perdrait sa raison d'être, sa mission de porte-parole, sa chance d'arriver au but préposé et, par ce fait, disparaîtrait, se fondant avec les populations locales. Mais nous voyons que depuis déjà quinze ans, elle garde

son attitude ferme, sans dévier de son chemin malgré les nombreuses occasions offertes pour lui suggérer le scepticisme et l'inciter à modifier ses aspirations. Donc l'émigration ukrainienne ne cesse de puiser sa résistance morale dans la conscience des liens qui la rattachent au pays.

Leur tangibilité est compromise par l'impossibilité de franchir la frontière. Mais il y a d'autres moyens, permettant d'étudier les conditions d'existence de la terre natale, qui nous sont accessibles.

L'émigration ukrainienne considère qu'étant chair de la chair du peuple ukrainien c'est à elle que reviennent les fonctions que ce peuple est mis dans l'impossibilité d'exercer sur son territoire. Elle est en premier lieu le porte-parole des aspirations nationales ukrainiennes, dans la vie politique et publique et devant les institutions auxquelles, dans les conditions du régime démocratique, aboutit toute action politique et sociale. Les conditions actuelles de vie en Ukraine soviétique font un objet d'études non seulement individuelles mais aussi collectives, dans des écoles, de nombreuses sociétés scientifiques etc. Par conséquent, les émigrés ukrainiens ont la possibilité de fournir une documentation complète sur l'Ukraine (son passé, son présent et ses perspectives d'avenir) aux représentants des gouvernements, aux organes de la S. D. N., aux sociétés scientifiques, à la presse etc.

L'émigration ukrainienne, attribuant le rôle principal dans la lutte pour la liberté au peuple ukrainien lui-même, ne réunit pas seulement sa documentation sur tout ce qui concerne la vie ukrainienne dans un but de propagande extérieure. Elle considère que la durée aussi prolongée du régime communiste en Ukraine a fini par former une génération complètement ignorante des lois et des principes qui régissent la vie des autres pays. Il s'agit donc de se préparer à pouvoir un jour redresser l'état d'esprit de cette jeune génération en lui présentant les événements et les choses selon les points de vue universellement admis. C'est là une tâche des plus importantes que se propose l'émigration ukrainienne.

En même temps, ces études approfondies de la situation intérieure en Ukraine servent à faciliter à l'émigration ukrainienne la compréhension d'autres tâches, qu'elle aura aussi à remplir. Des écoles, des sociétés, des instituts s'adonnent à l'observation scientifique de toutes les formes de la vie en Ukraine, en accordant une attention toute particulière aux facteurs économiques qu'on considère partout aujourd'hui comme constituant l'axe même de la vie des peuples. On étudie aussi sérieusement les aspects culturel, social et politique de la vie du pays en tenant compte des changements organiques survenus dans cette vie. En particulier, l'étude du régime politique, de ses formes et de ses organes, n'appartient pas au domaine purement théorique; l'éducation politique des émigrés doit donc être adaptée aux besoins pratiques. Dans le même ordre d'idées, les partis politiques transplantés à l'étranger ne peuvent évidemment poursuivre leur activité normale, par contre, ils ont la possibilité d'approfondir leurs doctrines profitant de l'expérience des partis politiques étrangers et observant les manifestations de la vie publique et sociale, des pays où ils séjournent.

Dans la destinée tragique de la nation ukrainienne, c'est déjà le second exode d'ordre politique. Le premier, il y deux siècles, suivit le désastreuse ba-

taille de Poltava, qui avait décidé du sort de l'Ukraine pour de longues années en faisant quitter le pays à Mazeppa et à plusieurs milliers de ses hommes qui combattaient pour la liberté de l'Ukraine. On connaît des exodes analogues dans l'histoire de la Pologne après les insurrections du siècle dernier. Ce sont là des faits historiques qui fixent l'immortalité de l'idée patriotique dans la vie des peuples et la continuité des aspirations nationales. Mais quantitativement, ce dernier exode est sans précédent.

Les émigrés ukrainiens sont dispersés dans le monde entier mais forment plusieurs îlots compacts dans des pays européens. En absorbant les valeurs qui constituent la civilisation des différents pays où ils se trouvent ils auront leur rôle à jouer comme intermédiaires entre le vaste monde et leur propre pays. Ainsi, l'émigration est une branche qui rattache le tronc de l'arbre ukrainien à la civilisation universelle dont le peuple ukrainien est depuis longtemps séparé. Ayant conscience de sa mission, cette émigration croit fermement que les régimes d'oppression ne sont pas éternels et considère qu'il faut être préparé à toutes les perturbations politiques éventuelles. Cela l'oblige à la prévoyance, à la vigilance des vierges sages qui attendirent le fiancé, leurs lampes garnies d'huile.

En même temps, comme nous l'avons déjà dit, les émigrés ukrainiens répandent dans les milieux parmi lesquels ils vivent une connaissance plus grande de l'histoire et de la situation actuelle de leur pays. Le rôle qui était rempli par les missions diplomatiques du gouvernement ukrainien tant qu'elles fonctionnèrent, est dévolu actuellement à la totalité des émigrés. Si l'on considère que pendant plus de deux siècles, ces connaissances sur l'Ukraine ne pouvaient atteindre le grand public étranger à cause du régime alors en vigueur, le rôle de l'émigration ukrainienne comme informateur mondial, apparaît d'une grande importance.

Cette importance dépasse le cadre des intérêts purement ukrainiens. Déjà les dimensions et la situation géographique du territoire ukrainien, le chiffre et le caractère de sa population, le rôle économique de ce pays en tant que producteur et consommateur, tout cela fait considérer l'Ukraine comme un facteur dont l'influence sur la pacification politique de l'Europe sera considérable, dès que sa vie sera redevenue normale.

Ainsi le rôle historique de l'émigration ukrainienne s'exerce non seulement dans le domaine national mais aussi sur le plan international et universel.

PROF. A. LOTOCKI



Au Turkestan

Un nouveau procès contre des magistrats

Le deuxième plan quinquennal au Turkestan a commencé par de nombreuses condamnations à mort. Ces derniers mois surtout le nombre de fusillades a été considérable, surtout au Kazakhstan. On fusille des gens par dizaines du fait, simplement, qu'étant autrefois aisés ce qui leur valut d'être envoyés de force dans les kolkhoz et les sovkhoz, ils se sont trouvés à des postes responsables, comme directeurs d'exploitations, présidents ou secrétaires. Les bolcheviks ne pouvaient manquer d'attribuer l'échec de la politique des kolkhoz, la diminution du cheptel dans les sovkhoz à ces gens autrefois aisés, ayant une « origine de classe ». De là ces cruelles exécutions capitales de malheureux hors d'état de se défendre ou de prendre un défenseur pour réfuter les infâmes accusations dressées contre eux. Prenons le « Tourksib » (chemin de fer Turkestan — Sibérie) par exemple : D'après les déclarations faites par le secrétaire responsable du parti communiste du Kazakhstan, M. Mirzoïan lequel jouit d'une confiance toute particulière de Moscou, le « Tourksib » travaille fort mal, le mouvement des marchandises atteint à peine la moitié du plan envisagé. Du fait de ce mauvais travail, le plan des constructions d'immeubles en souffre, aussi bien que les plans du stockage des céréales. Et cependant on chercherait vainement dans les journaux soviétiques que quelqu'un des travailleurs responsables de ce chemin de fer ait été sur le point d'encourir des responsabilités. Par contre il est hors de doute que si la direction du « Tourksib » était dans les

maines des Turkestanais proprement dits, nous serions depuis longtemps témoins de « procès démonstratifs » et que nous verrions figurer dans les journaux soviétiques, les moins des Turkestanais fusillés sous l'accusation de « contre-révolution nationale », de « sabotage sur le front le plus important de la construction socialiste. Il nous souvient encore du grand procès de 1928 contre les ingénieurs qui dirigeaient les travaux d'irrigation au Turkestan.

L'irrigation au Turkestan est une chose essentielle. L'existence du pays en dépend et, dans ce domaine, effectivement, des opérations à ce point incroyables avaient été admises que l'intention malveillante de nuire était claire. Il s'agissait de construire de gigantesques digues au prix de plusieurs centaines de milliers de roubles-or dans le désert. On élaborait un plan consistant à *rendre douce l'eau de la baie de Kara-Bougas dans la Caspienne pour que les poissons pussent à leur aise produire du caviar!*.. et ce projet coûtait près d'un million de roubles-or à l'Etat soviétique!... On élaborait aussi un plan d'irrigation du désert du Kara-Koum à travers lequel on faisait entrevoir la possibilité de faire passer des bateaux venus d'Angleterre. Les employés de la direction pour l'irrigation du Kara-Koum apprenaient déjà l'anglais en vue de la rencontre prochaine des matelots et des marchands anglais... Le projet d'irrigation du Kara-Koum coûta au gouvernement soviétique la somme d'un million 200.000 roubles-or!.. Un autre million

de roubles-or fut absorbé par le projet d'irrigation de la Steppe de la Faim; nous ne parlerons pas des projets plus modestes dont le coût s'élevait à des dizaines, des centaines de millions. Tout cela fut évoqué au Tribunal de Tachkent et il fut établi que les ingénieurs et les hydro-techniciens soviétiques avaient dépensé 8 millions de roubles pour arroser tout au plus vingt hectares de terre!...

Et le pouvoir soviétique d'ordinaire sans pitié pour les « saboteurs » fut dans le cas présent d'une extrême indulgence, du fait que *tous ces saboteurs étaient russes et que ces actes de sabotage se passaient au Turkestan*. Nous ne songeons nullement ici à regretter qu'aucun des inculpés n'ait été fusillé, mais nous voulons montrer, combien la conscience en matière judiciaire diffère selon que l'inculpé est russe ou allogène. *Les saboteurs d'origine russe au Turkestan, ceux-là même qui ont ruiné toute idée d'irrigation dans le pays s'en tirent avec des punitions insignifiantes bientôt couvertes par l'amnistie ou par le transfert à un autre poste.*

Il en est tout autrement lorsqu'il est question des allogènes du Turkestan. Pour une faute bénigne, causée par l'ignorance ou un manque de sens politique d'un indigène le délinquant est accusé de « menées contre-révolutionnaires et nationalistes », de prêter son appui aux intérêts d'une classe qui a fait son temps », de « vouloir renverser le pouvoir des soviets. » Des procès de ce genre ont été fréquemment signalés au Turkestan; cette année, la première du deuxième plan quinquennal, leur nombre a été considérable. Parmi ces procès, celui qui vient de prendre fin tout récemment et qui eut pour héros de hauts magistrats du Turkmenistan, occupe une place prépondérante. Voici leurs noms

du reste: Nepes Oghly, Achir Khadja, Baïram Oghly Khoudaï Nazar, Radjab Oghly Moukhtar et Selim Oghly Abdouchoukour; tous occupaient les plus hauts postes dans les tribunaux du Turkmenistan. Come il serait trop long de faire ici un exposé du procès dont les débats se prolongèrent trois semaines durant, nous nous bornerons à reproduire les principaux points de l'accusation.

L'activité de Penes Oghly, de Baïram Oghly, de Radjab Oghly et de Selim Oghly est-il dit dans l'énoncé de la condamnation était dirigée « *vers le sabotage et l'affaiblissement du pouvoir des ouvriers et des paysans, vers la conservation des débris de la classe ennemie, vers la préparation et la mobilisation de ces débris dans le but de faire tomber les soviets et de rétablir le pouvoir de la bourgeoisie et des capitalistes.* » C'est dans cet esprit que sont conçues toutes les accusations. C'est ainsi que lesdits accusés auraient été les « *représentants des groupes contre-révolutionnaires-nationalistes, les exécuteurs des directeurs de l'ennemi de classe* »... Or, aucune preuve concrète n'a pu être fournie en faveur de ces accusations. On y a suppléé par des suppositions, des suspicions, etc. et s'il existe quelques preuves de « délits » ce ne sont que des délits courants, très caractéristiques pour les fonctionnaires soviétiques, notamment — des abus de pouvoir, etc. Il est difficile d'exiger d'un homme tel que l'ancien vice-président du Tribunal suprême du Turkmenistan, Baïram Oghly, peu ou point lettré et ignorant en matière politique, qu'il discerne jusqu'où va son pouvoir. La responsabilité pour les délits commis doit retomber sur ceux qui ont mis ces hommes, peu ou point lettrés et ignorants en matière politique, à des postes responsables. *Qu'on se représente un vice-président du Tribunal suprême peu ou point lettré ?..*

Comment cela a-t-il pu se produire ? — Cela n'a pu se produire qu'avec le système bolchevik qui fait le choix des gens parmi les seuls membres du parti. Des cas nous sont connus au Turkestan où les instituteurs étaient des hommes... *complètement illettrés* et où au lieu d'apprendre à lire et à écrire aux enfants, ils leur enseignaient à jouer de l'harmonica. Un cas de ce genre a été signalé en plein cœur du Turkestan au Ferghana. Là seule qualité prise en considération pour faire un instituteur d'un illettré était celle de membre du parti bolchevik...

Les autres inculpés n'étaient point supérieurs en matière d'instruction et de développement politique, audit Baïram Oghly et il est difficile d'admettre une ferme volonté, consciente et suivie dans les fautes commises en matière d'abus de pouvoir, car ces gens ignoraient tout des limites de leur pouvoir... Reste l'accusation de « sabotage et de relâchement du pouvoir des ouvriers et paysans dans le fait de conservation des débris de classe ennemie, de préparation et de mobilisation de ces débris dans le but de faire tomber les soviets et de rétablir le pouvoir de la bourgeoisie et des capitalistes. »

Tout comme l'autre cette accusation n'est pas établie par des données concrètes. Par contre les chefs du Tribunal suprême du Turkmenistan apparaissent dans le cas présent comme « boucs émissaires » de l'hostilité générale au Turkestan, visible à chaque pas, contre le pouvoir soviétique. Partout, du Kazakhstan au Tadjikistan, dans toutes ces soi-disant « républiques nationales » du Turkestan, le même état d'esprit une haine irréconciliable contre la dictature du prolétariat moscovite, contre la domination des bolcheviks russes, contre la politique d'immigration des paysans russes, contre la non admissibilité des

allogènes à des postes techniques supérieurs, contre la politique économique des soviets qui défend de semer du riz et des céréales en quantité suffisante pour nourrir la populations et contre l'obligation de semer du coton. Dans les mêmes journaux turkmènes où sont les comptes rendus de l'affaire Penes-Oghly etc., l'on peut voir relatée l'hostilité réciproque qui règne entre Russes et Turkestanais, hostilité que le gouvernement soviétique essaie de présenter comme une « lutte de classe », rétablissement du pouvoir de la bourgeoisie et du capitalisme. Dans les pays occidentaux où l'on ignore tant de la situation exacte au Turkestan, il est probable qu'il se trouvera des gens qui ajouteront foi à cette explication. Mais celui qui a connu le Turkestan avant la période bolcheviste, sait parfaitement qu'il n'a jamais existé au Turkestan de pouvoir bourgeois et capitaliste. Nous n'avons jamais connu au Turkestan ni de capitalistes ni de bourgeoisie dans le vrai sens social et politique de ces mots. Le Turkestan était sans la domination russe et il était gouverné ainsi qu'une colonie. La Russie tsariste opprimait également toutes les classes de la populations, elle confisquait tout aussi bien les terres des riches que celles des pauvres turkestanais, sans jamais permettre le développement du capitalisme local ni de la bourgeoisie locale...

Non, il faut bien dire aujourd'hui que la lutte est engagée au Turkestan, non pas pour le rétablissement du pouvoir des capitalistes et de la bourgeoisie locale (l'on ne peut rétablir que ce qui a existé) mais pour la création d'un pouvoir national turkestanais. Le pouvoir soviétique, le pouvoir de la dictature du prolétariat russe sont considérés par les turkestanais comme un pouvoir de conquérants, un pouvoir d'opresseurs. Moscou n'a pas confiance en les turke-

stanais. En faut-il une preuve ? Des preuves il y en a plus qu'il n'en faut. Et d'abord, pourquoi n'admet-on pas de turkestanais à des postes techniques élevés ? pourquoi voit-on si peu de turkestanais dans l'armée rouge, dans l'administration des chemins de fer, dans les postes et télégraphes ?... On pourrait allonger la liste des « pourquoi » indéfiniment. Les bolcheviks eux-mêmes reconnaissent que le Turkestan ne possède point jusqu'à présent de prolétariat national, en état de garder dans ses mains la dictature. Dès lors pourquoi faut-il qu'il existe une « dictature du prolétariat » au Turkestan. A qui appartient cette dictature, ce prolétariat si ce pays ne possède point son propre prolétariat national ? Voilà où se trouve le mal, cause de tous les malheurs au Turkestan, cause de cette hostilité nationale des Turkestanais. Car en somme, la dictature du prolétariat russe au Turkestan applique une politique d'oppression nationale, une politique de domination nationale

russe. C'est pourquoi les bolcheviks moscovites trouvent nécessaire d'opérer de temps à autre des « épurations » dans les rangs des nationaux-communistes turkestanais, portant leur choix, à cet effet, sur les plus importants d'entre eux, rejetant de leur milieu ceux qui défendent avec le plus de zèle les principes révolutionnaires... « de la politique nationale léniniste », c'est-à-dire les principes même que les bolcheviks lancèrent avec tant de prodigalité, au moment de leur arrivée au pouvoir...

Les dernières victimes de cette perfide politique ont été les membres du Tribunal suprême du Turkmenistan. Nepes Oghly, Baïram Oghly, Radjab Oghly et Selim Oghly ont été fusillés par vengeance des bolcheviks moscovites déchaînés, incapables de lutter sur le terrain idéologique contre le mouvement national libérateur du Turkestan.

M. TCHOKAI OGHLY.

E n i g m e

La Conférence Economique de Londres appelée à donner un puissant essor non seulement à l'assainissement économique, mais aussi politique de l'humanité, a commencé dans une atmosphère moins que capable de soutenir les espoirs par trop grands sur les résultats de cette conférence historique. D'ordinaire les discours d'ouverture aux Congrès et conférences se distinguent par un optimisme obligatoire. Mais actuellement, l'ambiance mondiale est à ce point imprégnée de contradictions et de menaces que cette condition traditionnelle n'a même pas été observée.

Le roi George V a déclaré que le monde était rempli d'inquiétude quant à l'avenir, que tous sentent le poids de la situation actuelle et la nécessité de lui trouver une issue ; il parla encore des difficultés en présence de la conférence, difficulté de collaboration entre peuples sans laquelle de grands bouleversements sont à craindre. Le progrès de la technique, selon le Roi, n'a pas quant à présent rendu la vie plus facile. Un appel au secours de Dieu et une allusion à la nécessité de donner une solution aux problèmes mondiaux furent les dernières notes du discours royal dans le-

quel on sentait plutôt un cri d'alarme qu'une entière certitude en des résultats fructueux. Les grandes difficultés furent exposées d'une manière plus concrète dans la discours de M. Mac-Donald. La stabilisation des monnaies la question des réserves d'or, celle des dettes de guerre, de la politique douanière, du chômage, tels étaient les problèmes qui se posaient devant la conférence. Chacune de ces questions se distingue par une complexité extraordinaire du fait qu'elle touche à des intérêts contradictoires de différents pays. L'acuité de ces problèmes se complique non seulement du fait de la crise économique mais encore en raison des tendances politiques qui pèsent de tout leur poids sur les tentatives, faites en vue de coordonner les intérêts essentiellement économiques et financiers. Avec son habituel optimisme, M. Mac-Donald demandait que la conférence «insufflât à l'humanité l'espoir de ne pas apporter une nouvelle désillusion». Mais comment sortir de ce labyrinthe d'après guerre ? C'est la question qui se pose en présence des cauces générales et de cette atmosphère pessimiste qui règne depuis le jour où la conférence mondiale a commencé ses travaux. Or, il paraît que les seuls possesseurs de la clé de l'énigme sont les bolcheviks. « Nous n'éprouvons aucunement les suites de la crise mondiale que supportent les organismes économiques du monde occidental... » proclame M. Litvinov, dans le discours prononcé à la conférence mondiale de Londres. Il convient de faire remarquer avec quelle humeur le *Matin* comparait le représentant du pays des Soviets avec le possesseur de cette cassette magique du fond de laquelle l'on sortait successivement à « l'étonnement du monde » les bienfaits et les richesses qui sont inaccessibles au reste des mortels. « Grâce aux particularités de la structure économique de

mon pays, déclara M. Litvinov, la crise mondiale ne peut d'aucune manière influencer le développement incessant de sa vie économique ». Veut-on voir un pays dans lequel le chômage ne se fait point sentir ? — Et aussitôt on vous montre un tableau sur lequel on peut voir l'augmentation progressive du nombre d'ouvriers en Russie. Et maintenant veut-on voir un Etat dans lequel progresse d'industrie ? — Rien de plus facile ! Mais désire-t-on voir une harmonie complète entre le production et la consommation ? Et aussitôt, de la cassette magique l'on vous sort cette curiosité ». Il n'est pas jusqu'aux importations soviétiques, jusqu'au commerce extérieur qu'il est cependant difficile de préserver de l'influence de la crise « bourgeoise » et qui, d'après M. Litvinov a pu éviter ce processus de décadence que traverse le monde bourgeois. Que si la situation actuelle est particulièrement « brillante », sans exemple même par ce temps de crise générale, il ne faut pas en conclure que l'essor soviétique s'en tienne là ; d'autres perspectives, bien plus grandioses sont envisagées. Si l'on venait à décrocher quelque chose des « pauvres » pays bourgeois, disons « quelques crédits » et si l'on pouvait créer des conditions plus favorables à l'exportation, les soviets pourraient au besoin tirer l'occident bourgeois des difficultés de la crise : il leur serait aisé de faire en peu de temps des commandes à l'étranger pour une somme, disons d'un milliard de dollars. Et M. Litvinov, avec cette facilité qu'ont les bolcheviks de manipuler des chiffres planétaires, soumet à la conférence des statistiques précises sur les quantités de matières de toute sorte que l'Union soviétique serait en mesure « d'absorber » dans un temps très rapproché : métaux textiles, cuirs, caoutchouc, machines, bétail, thé, cacao, café, harengs, vaisseaux, en un

mot, des quantités telles que l'industrie mondiale ne sera pas en état de satisfaire les besoins du marché soviétique socialiste. Ainsi ébauché, ce tableau mirifique de bien-être du pays des bolcheviks ne manqua pas dans le rapprochement qui fut fait avec la situation dans les autres pays bourgeois et les perspectives de sauvetage « à bas prix » de l'occident de la crise qu'il traverse, ne manqua pas que de produire une impression de bluff sur l'éminent aréopage réuni à Londres. Personne ne se leurrea sur la portée de ces déclarations, M. Litvinov, moins que tout autre. La « cassette magique » que des délégués de l'U. R. S. S. étalaient avec éclat devant les membres de la conférence était bien moins destinée à impressionner ces derniers que les masses qui ont une idée bien confuse de la terrible réalité, des conditions véritablement tragiques dans lesquelles vivent les peuples asservis de l'Union soviétique. Dans une si brillante assemblée de diplomates où règne le bon ton, personne n'éprouva le désir de vérifier le contenu de la précieuse cassette magique. Il n'en fut point de même des correspondants des journaux étrangers qui, eux, donnent la véritable estimation des trésors cachés dans la dite cassette. Il suffit de lire les récentes révélations de témoins impartiaux tels que M. Mac-Colm, parues dans la *Morning Post*, sur la famine en U. R. S. S., les innombrables lettres qui en dépit de la rigoureuse censure, arrivent en Occident, pour se rendre compte des privations et des souffrances que subissent en ce moment les habitants de cet « heureux pays ». Les actes de terreur auxquels on a recours pour maintenir intactes les « particularités » du système soviétique le pessimisme que manifestent les chefs les plus en vue et surtout les expériences lamentables tentées parmi les paysans laissent voir une situa-

tion extrêmement pénible. Les lecteurs de *Prométhée* ont pu se faire une idée de la valeur de ces expériences agraires dans les faits que nous avons maintes fois exposés. S'il se produit une véritable migration de peuples au pays des Soviets, dans le seul but de recevoir un morceau de pain ; si les paysans abandonnent la campagne pour se ruer sur les villes c'est aussi pour trouver un morceau de pain que l'on paiera à des prix fabuleux si des mesures draconiennes doivent être prises dans les rayons industriels pour retenir sur place les ouvriers des entreprises que le manque de produits alimentaires pousse à l'exode et si le *tehervonetz*, par rapport aux autres monnaies, a perdu de ses capacités d'achat, n'est-ce point dans ladite « cassette magique », construite selon les méthodes bolchevistes qu'il faut en rechercher l'origine?.. Aucune affirmation du haut de la tribune internationale ne peut atténuer les horreurs dont nous avons les échos, en dépit des efforts tentés pour les passer sans silence. L'opinion publique de l'Europe occidentale se désintéresse encore par trop des souffrances que créent les « particularités » du bolchevisme parmi les peuples asservis, mais commençant à se rendre compte de ces « particularités » elle sait maintenant à quoi s'en tenir sur la valeur des déclarations faites par le délégué soviétique. Ladite opinion publique comprend parfaitement que l'attrayant tableau présenté à la conférence n'a d'autre but que de recevoir du monde bourgeois, « réduit à la misère et sur le bord de l'abîme » un secours quelconque, des crédits quels qu'ils soient. Tous ces secours, en définitive ne tendent rien moins qu'à profiter de la conjoncture « bourgeoise » internationale pour obtenir, disons-le une fois encore, des crédits, un secours de cette « bourgeoisie »

sans laquelle, le bolchevisme aurait depuis longtemps cessé d'exister. Ce soutien a été prodigué dans des buts différents par les uns et par les autres. Tout d'abord c'est l'Allemagne « alliée » qui a joué le principal rôle. De nos jours, renonçant à leur alliée d'hier, les bolcheviks sondent le terrain par ailleurs, espérant ainsi récolter quelque chose, dans ce moment de trouble, d'incertitude et de méfiance. Il est possible que leurs désirs s'accompliront une fois encore et que la fortune qui les a si bien servis jusqu'à ce jour continuera à leur

sourire. Cependant, les nouveaux groupements qui dans un but à eux, cherchent à tirer parti du bolchevisme, peuvent fort bien devenir une réalité malgré leurs divergences. Jusqu'à présent, les méthodes de jeu, basées sur les divergences occidentales, amenaient de l'eau au moulin du bolchevisme. Le moment ne viendra-t-il pas où nous verrons se tarir cette source bienfaisante qui fait marcher le moulin bolchevik ? C'est en cela que se trouve le fin mot de l'énigme.

IBRAHIM TCHOULIK.

Le pacte et la Géorgie

Commentaires de la « Géorgie Indépendante », journal géorgien édité à Paris

Les 16 et 18 mai ont été pour ainsi dire « grands jours » à la Chambre des Députés, puisque ces deux séances ont été consacrées aux débats sur le Pacte franco-soviétique de non-agression, à la fin desquelles une résolution a été adoptée à l'unanimité sauf quelques abstentions.

Il y a deux points à considérer: le côté formel et le côté politique. Signé en novembre, le Pacte est entré en vigueur en février; il n'y avait donc aucune nécessité de le faire ratifier par le Parlement; ainsi, les débats portaient plutôt un caractère théorique que pratique. Et la résolution elle-même contenait une approbation à retardement..

Le côté politique était beaucoup plus important — la victoire de Hitler — qui en précipita l'entrée en vigueur. Nous avons à différentes reprises attiré l'attention de nos lecteurs sur ce point. Cette fois-ci, nous voulons seulement leur faire constater que dans les milieux radicaux, on croit sérieusement, paraît-il, que Moscou et Berlin se détachent l'une de l'autre et veulent en faire un des leviers de leur politique extérieure.

Autrement, la chaleureuse défense du Pacte qu'en a faite leur chef M. Ed. Herriot, serait tout à fait incompréhensible. Ceux qui l'ont entendu ont dû avoir l'impression qu'il le prenait très au sérieux et il n'a pas ménagé ses compliments à l'égard des hôtes temporaires du Kremlin. Il est vrai que M. Herriot a signé lui-même le Pacte, mais personne ne s'attendait à ce qu'il fût si bien entraîné qu'il allât même jusqu'à justifier la paix de Brest-Litovsk.

Par contre ce qui n'a surpris personne, c'est la défense de ce même Brest-

Litovsk par M. Henry Torrès. A un autre moment et dans d'autres circonstances, on serait tout à fait étonné de voir M. Torrès comme rapporteur; mais, circonstance atténuante pour lui peut-être a-t-il désiré faire pour sa rentrée au Parlement (il est nouveau député) un discours consacré au Pacte franco-russe. Du reste, étant défenseur depuis des années des intérêts de Moscou, le rôle de rapporteur était pour lui bien préparé.

Comment donc MM. Herriot et Torrès arrivent-ils à justifier Brest-Litovsk au mois de Février 1918. M. Trotski aurait d'après eux, demandé à l'Ambassadeur de France à Pétrograd, M. Noulens, des armes et des officiers instructeurs pour permettre à l'armée russe de se ressaisir pour rétablir le front russe; mais l'ambassadeur de France n'aurait rien fait dans ce sens et les Soviets auraient été obligés de signer cette paix honteuse de Brest-Litovsk. Voilà comment on écrit l'histoire!

Il est avéré que M. Trotski s'est abstenu et n'a pas voté contre lorsque Lénine a fait ratifier ce traité par le Comité Central du Parti Communiste russe. On sait également que ce héros de l'Île des Princes pratiquait la fronde envers Lénine et il n'est pas étonnant qu'il se soit adressé à M. Noulens. Mais le plus extraordinaire, c'est que les orateurs français n'ont même pas posé à la Tribune la question de savoir si l'armée russe, à cette époque, et avec l'appui le plus efficace de la France, était capable de résister à l'armée du Kayser! Certes l'armée russe en était incapable, ce que ne nient pas les autorités militaires et les Bolcheviks eux-mêmes.

Il est universellement connu que l'effondrement et la démoralisation des armées russes a précédé le coup d'Etat d'octobre. Et véritablement, est-ce que ce coup d'Etat aurait été possible si les soldats, en masse, n'avaient pas délibérément quitté le front? Par conséquent, supposer qu'en février 1918, c'est-à-dire quatre mois après le coup d'Etat, le front russe, pouvait être rétabli c'est une erreur impardonnable sinon voulue.

Nous ne voulons pas affirmer que la responsabilité de cet effondrement doit retomber sur les seuls Bolcheviks — il y a d'autres causes que nous ne voulons pas énumérer ici-mais parmi celles-ci, il en est une, et non la moindre, c'est la propagande bolchevique dans l'armée, qui est indéniable. Leur mot d'ordre: fraternisation avec les soldats ennemis, explique suffisamment pourquoi Lénine et compagnie ont traversé l'Allemagne en direction de Pétrograd en wagon plombé.

Nous Géorgiens, étions donc des sots de répondre négativement, au nom du Caucase, au commandement ture nous proposant d'envoyer des délégués à Brest-Litovsk? A cette époque, nous n'avions à Tiflis ni ambassadeur de France ni ambassadeur d'autres Puissances, nous étions isolés de l'Occident par la fermeture des Détroits et, derrière nous, arrivait une avalanche soldatesque d'un demi-million venant du front ture. Nous ignorons comment MM. Herriot et Torrès apprécient notre conduite d'alors, et disons seulement que nous ne la regrettons pas.

Mais nous ne sommes pas qualifiés pour juger la politique intérieure ou extérieure de la France, nous savons quelle est notre place, et si nous avons

abordé la question du Pacte, c'est parce qu'il touche à la Géorgie, ce qui a d'ailleurs été constaté par les orateurs à la Chambre.

Le premier qui a parlé de la Géorgie est le communiste Doriot et il a attaqué tout naturellement sa Légation. M. Doriot a redit une phrase soufflée par Moscou : Que diriez-vous si une Légation d'Alsace-Lorraine existait à Berlin ? Si M. Doriot n'était pas « ambassadeur du Komintern » ainsi que l'a appelé M. Paul-Boncour, Ministre des Affaires Etrangères, il pourrait se rendre compte de la différence : l'Alsace-Lorraine n'a jamais été reconnue par l'Allemagne comme Etat indépendant pas plus que par la France, on ne peut donc pas parler de sa Légation. D'autre part, la lâcheté de Moscou consiste en ce qu'elle a non seulement reconnu l'indépendance de la Géorgie, mais qu'elle conserve encore aujourd'hui dans son Recueil de Lois le traité signé avec la Géorgie et n'ose pas, par conséquent, dire publiquement que la Géorgie n'est plus indépendante.

L'aplomb de M. Doriot va même jusqu'à prétendre que la Géorgie est tout à fait calme et tranquille. De quelle tranquillité parle-t-il ? — d'un silence de cimetière ; combien ont été exécutés ? combien sont enfermés dans les geôles des Tehékas ? combien sont déportés ?

Le socialiste Moutet a dit à l'ambassadeur du Komintern : Donnez à la nation géorgienne la possibilité de dire ce qu'elle préfère, la liberté ou l'esclavage ? M. Doriot a gardé le silence n'ayant certainement pas la réponse de Moscou. M. Moutet a expliqué à la tribune comment la Géorgie avait été reconnue par des Puissances, comment elle avait été envahie perfidement par l'armée rouge, et il a demandé énergiquement au Gouvernement français d'accorder aux réfugiés géorgiens un statut spécial.

M. Herriot, auteur d'un article remarquable « La Belgique orientale » — autrement dit la Géorgie — a témoigné, dans son discours, l'attachement de la Géorgie envers la France et la sympathie de cette dernière pour la cause géorgienne. Il ne faut pas oublier que M. Herriot est l'homme d'Etat qui a reconnu le Gouvernement des Soviets en 1924 et que, malgré cela, il a laissé exister la Légation de Géorgie.

Cet acte diplomatique extraordinaire a eu l'appui le plus efficace du Groupe socialiste à la Chambre. En effet, le Groupe socialiste a adressé un pressant appel à M. Herriot, alors Président du Conseil, en faveur de la Légation. Mais il a fait plus encore : il a chargé un de ses membres M. Pierre Renaudel de s'occuper spécialement et de défendre la Géorgie et sa mission diplomatique. Depuis cette date, M. Renaudel a été surnommé « avocat de la Géorgie » ! Et vraiment, que ce fût à la Chambre, ou auprès du Gouvernement, ou au Ministère des Affaires Etrangères, ou encore devant les tribunaux, on a toujours, trouvé M. Renaudel, ardent, éloquent, infatigable. Dès les premiers mots qu'il prononçait, on sentait immédiatement qu'il était non un avocat, mais un grand ami de la Géorgie, le plus dévoué, et le plus vigilant qu'on puisse imaginer.

Les paroles de M. Renaudel à la Chambre — et ce ne sont pas les premières — peuvent être qualifiées d'historiques. L'attention des auditeurs a

été attirée non seulement par le sens de ses paroles, mais plus encore par l'émotion et l'accent avec lequel elles ont été prononcées; nous y avons senti la tragédie actuelle du peuple géorgien.

M. Renaudel nous a appelés « un petit pays »; il a eu pleinement raison. Mais notre cause est si grande, si pure, et si juste que la « Grande Russie » n'ose pas contester, sur l'arène internationale, les droits de cette « petite Géorgie ». Nous nous souvenons des paroles dites au cours d'une conversation privée par un député de droite, M. Edouard Soulier: Quand il s'agit de la Géorgie, il n'y a aucune discussion entre nous, nous oublions le parti, la classe, et nous sommes unanimes pour la défense de ses droits. Par conséquent, le peuple français — exception faite bien entendu des communistes — est un ami désintéressé de la Géorgie.

M. Renaudel s'est justement basé sur cette amitié française lorsqu'il a dit que la France d'autrefois n'avait jamais reconnu l'annexion de la Géorgie par les tsars, et que la France républicaine ne reconnaîtrait pas une annexion de la même Géorgie par les Soviets.

M. Renaudel a ajouté que « le droit ne saurait être prescrit par la force pas plus qu'il ne peut l'être par le temps » et, comme c'est son habitude, il a fait sur le champ une conclusion pour être prise en considération par le Gouvernement de la République: « l'indépendance de la Géorgie sortira quelque jour d'un bon accord avec la Russie soviétique... ». Oui, nous le croyons également à condition que la France et les autres grandes Puissances demandent par la voie diplomatique le rétablissement des droits du peuple géorgien. La base de cette démarche réside déjà dans les résolutions unanimement adoptées par la Société des Nations, par conséquent, par plus de 50 puissances.

Nous connaissons Staline, puisque lui-même Géorgien — par conséquent traître à son pays, — il s'opposera... et il sait d'ailleurs quel sort l'attend dans son pays. Mais la politique n'est pas faite de l'arbitraire personnel, elle dépend des circonstances et des possibilités existantes. A l'opinion publique et au vœu nettement énoncé par les Gouvernements, un Staline ne pourrait résister, surtout au moment où son régime est au bord du précipice.

Et cela d'autant plus que le peuple géorgien ne cessera pas, comme il n'a pas cessé durant des siècles, la lutte pour sa liberté. La phrase injurieuse de M. Doriot laissant croire que le peuple géorgien s'était soumis à son sort n'a été dite que sur l'ordre de Moscou. Autrement, s'il avait parlé comme un Français, il n'aurait jamais pu admettre qu'il existe dans le monde une nation ayant son histoire et sa civilisation propres, qui, un jour quelconque, se renierait elle-même.

Le peuple géorgien a lutté et lutte encore non seulement pour sa liberté, mais aussi pour l'idéal de l'humanité toute entière. L'ambassadeur du Kominintern feint d'ignorer que ce sont les fils de la Géorgie qui ont dirigé la démocratie de la Russie quand elle a renversé le trône des Romanov; et l'héroïsme de Lénine et de ses adeptes consiste en ce qu'ils ont usurpé à la démocratie les libertés conquises et lui ont substitué une dictature cannibale.

.....

L'Effondrement en union soviétique

Le mouvement national en Union soviétique prend d'un jour à l'autre un caractère alarmant. Ce processus fait sentir son influence désorganisatrice, non seulement sur l'unité du parti, mais aussi sur l'unité de l'Etat soviétique. L'on peut juger du degré de force centrifuge de ce mouvement dans l'appareil du parti aussi bien que dans celui de l'Etat par le dernier décret sur l'unification de la magistrature. L'on sait que jusqu'à présent la surveillance en matière judiciaire relevait des différentes républiques nationales et qu'il n'existait point d'organisme central pour l'ensemble des républiques. Actuellement pour lutter plus efficacement contre le mouvement nationaliste, les différents organes de la magistrature dans les républiques soviétiques sont rattachés à un organisme central. Ce processus de centralisation est aussi lié à des phénomènes d'ordre économique, tout, d'abord avec la lutte actuelle dans lesdits républiques soviétiques. Mission a été donnée à la magistrature, entièrement composée de communistes russes, de déraciner à tout jamais le mouvement national au Caucase, en Ukraine, au Turkestan et de lutter en même temps contre le pillage dans le domaine de l'économie russe et contre les tendances des kolkhoziens à vouloir garder pour eux une partie de la récolte.

Ces nouvelles «mesures» évidemment n'ont eu d'autre résultat que de compliquer davantage la situation, aussi ont-elles suscité une forte agitation contre cette agression du centre dans les républiques soviétiques. Les communistes locaux à tendances nationales ne croient plus en la sincérité de Moscou; ils ne

croient pas davantage aux principes du système soviétique. C'est dans cette déception qu'il faut chercher la cause du suicide du communiste ukrainien des plus connus, M. Skripnik. Ce dernier, effectivement, a été déçu non seulement dans la politique économique des soviets, mais aussi dans leur politique nationale. Ces derniers temps, Skripnik parlait ouvertement de cette déception et ce fut pour lui toute une tragédie, attendu qu'en son temps, lui-même prit part à l'élaboration de cette «politique nationale léniniste» et qu'il en fut l'exécuteur zélé en Ukraine. Il crut que l'Ukraine, avec son régime communiste, pouvait conserver son indépendance d'Etat tout en étant alliée à la Russie soviétique. Mais la coexistence de deux principes apparut impossible. L'idée de consistance au Kremlin et les communistes-impérialistes mirent la main sur les républiques nationales, sur l'Ukraine en particulier.

Le jour où Skripnik commença la lutte contre l'impérialisme moscovite, on l'accusa de faire bloc avec la «contre-révolution petlurienne». Une campagne s'ouvrit contre Skripnik auquel on reprocha ses «liens» avec les nationalistes ukrainiens.

Skripnik se rendit parfaitement compte que le bolchevisme russe n'avait pas justifié son programme économique, pas plus que son programme national. L'Ukraine, grenier de l'Europe est complètement ruinée; une terrible famine il règne et la mort fauche sans cesse de nouvelles victimes du fait de la famine. En outre, le peuple ukrainien est tombé sous le jong des communistes russes

et de l'indépendance politique la moindre trace n'est restée. C'est dans cet ensemble de faits qu'il convient de chercher les causes du suicide de Skripnik.

Le journal russe, de Paris, *Posliednia Novosti* (Les Dernières Nouvelles) consacre un article de tête au suicide de Skripnik. On lit : «la naïve croyance au fait que la question des rapports entre peuples de Russie peut être résolue grâce au truc élémentaire de la souveraineté fictive des différentes républiques, de l'autonomie fictive des nationalités et d'une fédération fictive près d'une dictature entièrement centralisée laquelle gouverne non pas au nom de la Russie, mais au nom du parti communiste et de l'Internationale, est un leurre. Un leurre également est ladite croyance, dans le fait que l'on peut éliminer toutes les questions nationales et harmoniser les tendances centrifuges et centrifuges grâce à une culture «nationale dans sa forme et socialiste quant au fond»...

Dans leur juste analyse de la fausse politique moscovite des nationalités, les *Posliednia Novosti* ajoutent que «les graves questions nationales ne sauraient se résoudre par les mensonges politiques, car se sont les trompeurs qui se trouvent trompés». Mais les conclusions des *Posliednia Novosti* sont toutes différentes de celles des nationalités de l'ancien empire russe.

L'organe de M. Milioukov propose «une autonomie effective» qui ne saurait satisfaire les séparatistes. En son temps, Lénine aussi proposait «sincèrement» non seulement l'autonomie, mais la possibilité entière par un acte unilatéral de se détacher du centre pour former un Etat souverain. Ce ne sont point seulement des doutes que nous avons,

mais nous dirons même que nous sommes convaincus qu'une «autonomie» accordée après la chute du régime bolchevik en Russie ne tarderait pas à prendre une forme caricaturale attendu qu'une fédération, ou une confédération de petites nationalités avec une grande nation est une chose anormale, malsaine et, disons le mot, irréalisable.

Le moyen le meilleur et le plus radical pour résoudre les problèmes nationaux, c'est d'accorder l'indépendance économique et politique complète aux peuples de l'ancien empire russe. Ce n'est qu'une situation semblable qui pourra créer des rapports de bon voisinage véritablement sincères, entre la Russie d'une part et l'Ukraine, le Caucase, le Turkestan et autres peuples asservis d'autre part. Un acte de cet ordre ouvrirait un vaste champ de collaboration économique entre ces divers peuples.

* * *

Il y a quelques mois déjà, au moment où le Caucase du Nord, du fait de l'existence des kolkhoz, ne fut plus en état d'exécuter le plan du stockage, alors que les kolkhoziens, menacés de mourir de faim, — commençaient à «saboter» la campagne du stockage, l'on s'aperçut que les *communistes locaux, les institutions communistes accordaient leur sympathie, tantôt secrètement, tantôt ouvertement aux paysans*. Ces faits suscitèrent une profonde inquiétude à Moscou : des détachements punitifs vinrent bientôt à bout des paysans «révoltés» et les communistes locaux eux-mêmes, soupçonnés de «sympathie envers les paysans et d'avoir prêté leur appui aux «koulaks» ne furent point épargnés.

Ce manque de confiance en les com-

munistes locaux dans d'autres rayons et territoires fut cause de la création de ce qu'on appelle des sections politiques près les stations de tracteurs. Ces sections constituées d'éléments communistes envoyés de Moscou ont pour tâche de surveiller la campagne et de faire exécuter systématiquement et sans faiblesse la politique agraire du Centre.

Les 10.000 agents politiques envoyés aux coins les plus lointains de la Russie se mirent à exécuter avec un zèle tout particulier les instructions des maîtres du pays. Mais ils avaient compté sans les tendances communistes locales avec lesquelles ils se heurtèrent.

Actuellement une lutte se livre; elle permet de voir la création de groupes au sein du parti. Ce ne sont déjà plus des comptes à régler sur des questions de personnalités ou de tendances, mais sur le terrain des conceptions par rapport à la politique agraire du jour.

Les communistes locaux déclarent que les agents politiques ne comprennent rien dans les tâches locales à poursuivre qu'ils empêchent seulement la marche du travail dans les kolkhoz. Ils signalent que dans nombre de localités, les sections politiques ont procédé à des épurations et à la dékoulakisation des «koulaks» au moment de la campagne des

semailles et que de ce fait lesdites sections ont saboté les semailles et causé un mal incalculable à l'économie rurale des kolkhoz.

De leur côté, les agents politiques mettent en avant leurs plaintes habituelles contre les communistes locaux qu'ils accusent d'être en rapports avec les éléments petits-bourgeois, avec les koulaks qu'ils soutiennent et de ne point exécuter les directives du Centre. Moscou défend de tout son poids les *agents politiques*, prescrivant aux organisations communistes locales de se soumettre aux sections politiques en ce que concerne ce qui touche aux kolkhoz.

Un décret spécial a même été lancé, décret qui détermine la compétence des organisations communistes locales et des sections politiques. Ce décret, dans une certaine mesure, brise toute l'organisation inférieure du parti, attendu qu'en ce moment, nul ne sait exactement dans quels cas le Comité local a le droit de diriger et dans quels cas ce droit appartient à la section politique.

L'ancien chaos dans la direction de la campagne s'est accentué encore du fait de l'existence de deux pouvoirs communistes.

A. T.



XVII^e assemblée de l'U. I. pour la S. D. N.

C'est la dix-septième fois que l'Union internationale des Associations pour la Société des Nations vient de tenir son Assemblée générale qui se réunit habituellement pendant les vacances de la Pentecôte.

Les Assemblées précédentes ont eu lieu, tour à tour, dans toutes les grandes et petites capitales de l'Europe. Les délégations y ont reçu une hospitalité particulière et ont été l'objet de réceptions somptueuses, de banquets mondains et de manifestations solennelles.

Cette fois-ci, réunie à Montreux sous la présidence de Lord Cecil, dans une des plus pittoresques et des plus charmantes petites villes suisses, l'Union internationale des Associations pour la S. D. N. a passé ses assises le plus modestement et le plus simplement du monde. Cette simplicité, loin de nuire aux délibérations de l'Assemblée, a contribué à ce que son ordre du jour, plus chargé que jamais, soit le plus utilement débattu. Il est vrai que certaines discussions, animées et par moment même très passionnées, contrastaient terriblement avec la beauté de cette nature si calme qui entourait la réunion de Montreux et qui a certainement exercé sur elle une influence bienfaisante. Que serait-il sorti, dans d'autres conditions, de la discussion de la situation faite aux Juifs à la suite des récents événements d'Allemagne, de cette question très délicate et très brûlante qui agitait toutes les délégations ? Il est impossible de le dire. Mais à Montreux, on a fait un effort gigantesque de part et d'autre, et on a pu trouver un terrain d'entente afin de mettre debout une résolution commune.

Parmi de nombreuses résolutions importantes, votées par l'Assemblée et touchant les problèmes les plus divers et de la plus haute actualité internationale, tels que le désarmement, la situation économique mondiale, la question d'éducation, etc. il y en a deux qui intéressent particulièrement les peuples opprimés par la tyrannie bolchéviste.

1) La résolution au sujet du travail forcé en U. R. S. S. est ainsi conçue :

« Tout en s'appuyant sur l'Art. 23 du Pacte de la Société des Nations, qui prescrit notamment à ses membres d'assurer et de maintenir des conditions de travail équitables et humaines pour l'homme, la femme et l'enfant sur leur propre territoire, ainsi que dans tous les pays auxquels s'étendent leurs relations de commerce et d'industrie et, dans ce but, d'établir et d'entretenir des organisations internationales appropriées

La XVII^e Assemblée

attire spécialement l'attention de la S. D. N. sur les faits extrêmement graves exposés dans le mémoire concernant les conditions du travail en U. R. S. S., présenté par l'Association ukrainienne pour la S. D. N. »

Cette résolution a été, cette année-ci, votée à l'unanimité et sans discussion! Qu'on mesure par là le progrès réalisé depuis la réunion à Paris, il y a une année. Proposée par nos amis ukrainiens, notamment par leur chef Choulguine et soutenue par les Associations Géorgienne, russe et quelques autres encore, la résolution a été enterrée parce qu'elle a été combattue par les délégués des pays coloniaux lesquels ne voulaient probablement pas qu'on touche cette question passablement délicate pour eux également. C'est pour quoi ils se sont émus au nom de je ne sais quelle humanité et ont entraîné les délégués d'autres pays civilisés pour faire échouer une résolution tendant à la suppression du travail forcé. Comme il est plus facile des fois de réaliser une entente au sujet d'une mauvaise cause que d'une bonne! Cependant, depuis lors, il leur a été expliqué qu'il y avait tout de même une grande différence entre les peuples de l'Union soviétiques et les peuplades d'Afrique...

2) C'était une résolution proposée par l'éminent juriste russe, M. André Mandelstam demandant l'établissement d'une convention générale pour la protection des Droits de l'Homme. Il faut remarquer que depuis 150 ans qu'on évoque avec la coquetterie particulière la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen faite par la Grande Révolution française, mais personne n'a songé à réclamer à les introduire dans le Droit international par le moyen d'une convention entre les Etats qu'une conférence spécialement convoquée aurait élaboré. La Conférence de Versailles a imposé à certains Etats les droits des minorités nationales, mais pas une protection générale de ces droits par quoi elle crée une inégalité entre des Etats. Et surtout pas une protection des droits des majorités, où tout individu devrait jouir du minimum des droits dans tous les pays sans distinction de nationalité, de race, de religion ou d'opinion politique.

C'est un grand mérite pour M. Mandelstam de se donner pour tâche d'étudier cette question à fond et, pendant des années, de la propager avec une persévérance remarquable à travers le monde en tenant des conférences, en éditant des brochures.

En 1928, M. Mandelstam a fait adopter à l'Académie Diplomatique internationale une résolution déclarant qu'une « généralisation de la protection des droits de l'homme et du citoyen est hautement désirable » et exprimant le vœu « qu'une convention mondiale soit établie, sous les auspices de la Société des Nations, assurant la protection et le respect des dits droits ».

En 1929, à la session ordinaire de l'Institut de Droit International, tenue à New-York, M. Mandelstam est intervenu avec succès pour faire adopter à cet Institut la déclaration suivante:

« Il est du devoir de tout Etat de reconnaître à tout individu le droit égal à vie à la liberté et à la propriété et d'accorder à tous, sur son territoire pleine et entière protection de ce droit, sans distinction de nationalité, de sexe, de race, de langue ou de religion. »

De même à Paris, en 1931, au Conseil de la Fédération des Liges pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, M. Mandelstam a tenu une conférence à la suite de laquelle fut adoptée une résolution considérant qu'il

est urgent et nécessaire que le Conseil de la S. D. N. convoque une Conférence mondiale « en vue de la conclusion d'une convention internationale reconnaissant à l'individu un certain minimum de droits, soustraits à l'arbitraire de l'Etat et placés sous la garantie de la Communauté Internationale ».

On aurait cru que, après tant de décisions autorisées en matière de droit international, la proposition de M. Mandelstam ne rencontrerait aucune opposition. Cependant, elle se heurtait à des résistances quasi insurmontables et si ce n'avait été l'intervention éloquente et énergique, à plusieurs reprises, de M. Jacques Dumas, Membre de l'Institut de Droit International et Conseiller à la Cour de Cassation, la question n'aurait pas été mise d'urgence à l'ordre du jour et, une fois admise, elle n'aurait pas abouti à une résolution utile en quoi que ce soit.

Il y a lieu de féliciter les Associations ukrainienne et géorgienne qui, par l'organe de MM. Choulguine et Chavichvily, sont efficacement intervenues plusieurs fois, au cours des discussions pour appuyer le projet de résolution.

Finalement l'Assemblée, après avoir émis ses considérants termine la résolution de la façon suivante :

« Exprime sa conviction,

1°) que le principe de l'égalité juridique tant entre les hommes qu'entre les Etats exige la généralisation de la protection des Droits de l'Homme ;

2°) que dans l'intérêt de l'organisation de la paix et de la justice internationale, il est hautement désirable que les interventions d'humanité se produisent, le cas échéant, envers tous les Etats et que pour ce qui concerne les Etats membres de S. D. N., ces interventions se produisent dans le cadre de la S. D. N. et par l'intermédiaire de ses organes,

et charge un Comité spécial de 7 membres qui seront désignés par le Président de l'Union, d'étudier sur quelles bases un projet de convention sur les garanties internationales des Droits de l'Homme pourrait être établi. »

Il convient d'enregistrer avec satisfaction que, grâce au dévouement à la cause de la S. D. N. de l'éminent professeur Th. Ruyssen, Secrétaire général de l'Union, et de sa belle équipe, composée de MM. Smal et Bodmann, Secrétaires-adjoints, l'activité de cette union prend une forte expansion. C'est d'autant plus réjouissant qu'en face de la disparation des unes et de l'affaiblissement des autres, l'Union internationale des Associations pour la S. D. N. est la seule organisation qui groupe autour d'elle toutes les forces vives des nations sous la forme des Associations. Ces associations sont, à leur tour, recrutées dans tous les milieux influents.

L'assemblée a procédé à l'admission comme membre de l'Union de l'Association turque laquelle a été représentée par des hommes éminents tels que les députés A. Ihsan bey, Chukri bey, Nadji Pacha.

Elle a admis plusieurs organisations encore, mais c'est celle-ci qui est la plus importante. D'autres signes certains de la croissance de l'Union furent révélés par les rapports des Associations.

Remarquons pour terminer que la protestation de M. Choulguine, représentant de l'Association Ukrainienne, contre l'occupation par Moscou de l'Ukraine et du Caucase fut accueillie par l'Assemblée avec sympathie. Les paroles de M. Chavichvily, délégué de l'Association géorgienne, ont trouvé les mêmes manifestations de sympathie auprès de l'Assemblée. Des signes d'approbation furent particulièrement remarqués lorsqu'il a déclaré qu'aucune paix ne serait possible en dehors de la liberté nationale.

OBSERVATEUR

Jubilé d'un grand ami des opprimés

En 1924, invité par le Comité international pour la Géorgie, qui venait d'être créé, le regretté Nicolas Tchéidzé. Président de l'Assemblée constituante géorgienne, fit une conférence dans la grande Salle de l'Université de Genève bondée des élites intellectuelles et politiques, pleines de sympathie à l'égard des opprimés dont notre grand disparu fut le fervent défenseur.

Ce fut une manifestation émouvante en faveur de la Géorgie opprimée par l'impérialisme soviétique dans l'organisation de laquelle des personnalités éminentes prirent part. Au cours de cette manifestation, les paroles les plus nobles et les plus élevées furent prononcées par MM. Jean Martin, Directeur du Journal de Genève, le célèbre Pasteur Frank Thomas et les éminents Professeurs de l'Université de Genève Albert Malche, Conseiller aux Etats et Edgard Milhaud dont le discours a été particulièrement vibrant. Depuis lors, comme auparavant, ce dernier est constamment intervenu, avec le courage et la générosité qu'on lui connaît, en faveur des opprimés.

Et c'est exactement 9 ans plus tard que cette même salle de l'Université où le Professeur Edgard Milhaud a défendu le droit du peuple géorgien avec tant d'éloquence et de chaleur, est le théâtre d'une fête solennelle. C'est Edgard Milhaud lui-même qui est l'objet de la manifestation de l'estime sincère et de l'affection cordiale.

« L'Aula de l'Université-dit le Journal de Genève — était lundi soir plein à craquer d'un auditoire vibrant, venu témoigner à M. le professeur Edgard Milhaud, à l'occasion de son jubilé soixantenaire, ses sentiments d'admiration et d'estime.

Les drapeaux de sociétés et de l'Université, quelques massifs de verdure mettaient dans l'enceinte au style pompéien ce qu'il fallait de grâce pour rehausser la solennité de la manifestation. Magistrats, professeurs, fonctionnaires de bureaux internationaux, étudiants anciens et actuels, amis et collaborateurs d'Edgard Milhaud, ils étaient là en nombre entourant leur savant collègues et maître. »

La cérémonie était présidée par M. Richard, vice-recteur de l'Université, qui, après avoir salué la présence du président du Gouvernement genevois, M. Lachenal, les représentants des sociétés et des institutions savantes, a donné lecture de quelques-uns des nombreux télégrammes et lettres arrivés des différents coins du monde et félicitant le jubilaire savant.

Il a lu notamment une lettre de M. de Michelis, Délégué du Gouvernement Italien et Président de la Conférence internationale du Travail, disant combien il regrettait d'être retenu ailleurs et exprimant son admiration à l'égard de son ancien maître, un télégramme du Président Jordania félicitant chaleureusement Edgard Milhaud à l'occasion de

son soixantième anniversaire et lui souhaitant une longue vie pour le grand bien des opprimés.

M. le Professeur Babel, doyen de la Faculté des sciences économiques et sociales, a retracé, en grandes lignes, magistralement la carrière professorale si féconde d'Edgard Milhaud. Dans des termes aussi élégants que touchants, il a décrit les services rendus à la science par Edgard Milhaud qui honore, dit-il, l'Université de Genève. De son côté, M. Butler, Directeur du Bureau international du Travail, en rendant un chaleureux hommage à Edgard Milhaud, a dit que si l'Université de Genève était en joie, lui et le Bureau international du Travail sont profondément attristés de perdre un collaborateur aussi précieux, parce qu'il est frappé par la limite d'âge et doit les quitter. M. Lachenal, Président du Gouvernement genevois, a apporté l'expression se félicitations et de reconnaissance au nom de celui-ci ainsi qu'à son nom personnel, car, a-t-il dit, lui aussi fut l'élève d'Edgard Milhaud. Beaucoup d'autres discours de félicitations et de gratitude furent prononcés.

Remarquons que l'économie dirigée dont Edgard Milhaud est l'apôtre, fut, à plusieurs reprises, évoquée pendant cette belle cérémonie.

Pour terminer la magnifique cérémonie, M. le professeur Babel remit une

superbe corbeille de fleurs à M-me Milhaud, à cette digne compagne du distingué savant, et à Edgard Milhaud un recueil de « Mélanges d'économie politique et sociale » dû à de nombreux auteurs bien connus.

Alors, sous les applaudissements prolongés, Edgard Milhaud s'avance. Emu et émouvant, il jette sur la table des feuilles de papier. C'est son discours qu'il a préparé pour cette circonstance. Mais son émotion est si grande qu'il ne peut pas le lire. Cela dure quelques instants. Les papiers restent sur la table... alors son éloquence naturelle lui vient au secours. Sa langue se délie. Ses paroles deviennent puissantes, spirituelles et élevées. Tout le monde est ému...

Il est réconfortant de constater que, malgré les oppositions des conceptions sociales et politiques qui les séparent les uns des autres, ces honorables professeurs savent s'estimer réciproquement de la façon la plus objective. Ils savent se respecter et même s'aimer malgré tout. Certes, la loyauté exceptionnelle et la générosité contagieuse d'Edgard Milhaud y sont pour beaucoup. Mais c'est le plus beau spectacle qui puisse être. Et ce spectacle ne pourrait avoir lieu que dans l'enceinte de l'Université de Genève. C'est dire que l'éclatant hommage rendu à Edgard Milhaud l'est, du même coup, à cette Université

KH. CHAVICHVILY

L'organisation de l'autorité fédérale

L'article 9 du Pacte Caucasiens décide que la Confédération a trois organes: le Conseil des Etats, le Secrétariat permanent et la Cour fédérale. Cette énumération n'est pas exacte, car il est impossible de considérer cette dernière comme l'organe de l'autorité centrale. La Cour fédérale est une institution indépendante à la fois des Etats-membres et de l'autorité centrale. Elle est indépendante pour cette simple raison que ses décisions s'imposent aussi bien à celui-ci qu'à ceux-là. Il est évident qu'une organisation dont les décisions s'imposent à une autre, ne peut pas être considérée comme son organe. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce point. Constatons pour le moment que l'énumération de l'article 9 du Pacte Caucasiens est inexacte et

qu'il faut en exclure la Cour fédérale. Restent, en conséquence, comme organes de la Confédération, le Conseil des Etats et le Secrétariat permanent. Envisageons-les séparément en nous attachant à faire ressortir le rôle qu'ils sont appelés à jouer et les pouvoirs dont ils sont dotés.

I.

Le Conseil des Etats est l'organe central de la Confédération. Diverses questions se posent à son sujet : quelle est sa composition, son mode de fonctionnement, sa compétence enfin ?

1° — COMPOSITION DU CONSEIL DES ETATS. —

« Le Conseil des Etats est composé de trois délégués du gouvernement de chacun des Etats confédérés », déclare l'article II alinéa 1^{er}. Les délégués au Conseil des Etats sont donc nommés par les gouvernements respectifs des Etats confédérés. Est-ce une solution heureuse que de faire nommer les membres du Conseil des Etats par les gouvernements des Etats particuliers ? Le droit comparé fédéral nous montre à ce point de vue différentes solutions : dans certaines Confédérations, la nomination des délégués des Etats est confiée à des organes législatifs de ces Etats ; dans d'autres, on trouve un système analogue à celui du Pacte Caucasien — c'est le système de la Confédération germanique de 1815. Le système contraire a été pratiqué dans la Confédération helvétique de 1815, et dans la Confédération des Etats-Unis du Nord de 1776.

Les deux systèmes sont défendables. Je crois cependant que celui du Pacte Caucasien est préférable pour une double raison : d'abord parce que les membres du gouvernement sont plus au courant des nécessités actuelles de leurs Etats respectifs. Ils peuvent donc délibérer et prendre des décisions en pleine connaissance de cause. Mais de plus et c'est la raison décisive, ils sont mieux placés pour défendre les décisions prises par le Conseil des Etats devant leurs Parlements respectifs et devant l'opinion publique entière de leurs Etats. S'ils ont voté la décision, il leur sera difficile de ne pas la soutenir devant leur pays.

Une initiative très intéressante a été faite au cours des travaux préparatoires du Pacte : c'est celle de considérer comme membres *de jure* du Conseil des Etats les ministres des affaires étrangères, de la guerre et des finances. La commission de rédaction n'a pas fait siennes cette proposition.

Le Pacte ne dit rien au sujet de la durée des fonctions des délégués gouvernementaux. Doivent-ils être désignés pour chaque session du Conseil ou pour un laps de temps déterminé ? Cette dernière méthode est évidemment préférable.

2° — MODE DE FONCTIONNEMENT. —

« Le Conseil des Etats se réunit à des époques fixes et quand les circonstances le demandent. Chaque Etat confédéré peut demander au Secrétaire général de la Confédération la convocation du Conseil des Etats en session extraordinaire. Le Secrétaire Général est obligé de donner suite à cette de-

qu'il faut en exclure la Cour fédérale. Restent, en conséquence, comme organes de la Confédération, le Conseil des Etats et le Secrétariat permanent. Envisageons-les séparément en nous attachant à faire ressortir le rôle qu'ils sont appelés à jouer et les pouvoirs dont ils sont dotés.

I.

Le Conseil des Etats est l'organe central de la Confédération. Diverses questions se posent à son sujet: quelle est sa composition, son mode de fonctionnement, sa compétence enfin ?

1° — COMPOSITION DU CONSEIL DES ETATS. —

« Le Conseil des Etats est composé de trois délégués du gouvernement de chacun des Etats confédérés », déclare l'article II alinéa 1^{er}. Les délégués au Conseil des Etats sont donc nommés par les gouvernements respectifs des Etats confédérés. Est-ce une solution heureuse que de faire nommer les membres du Conseil des Etats par les gouvernements des Etats particuliers ? Le droit comparé fédéral nous montre à ce point de vue différentes solutions: dans certaines Confédérations, la nomination des délégués des Etats est confiée à des organes législatifs de ces Etats; dans d'autres, on trouve un système analogue à celui du Pacte Caucasiens — c'est le système de la Confédération germanique de 1815. Le système contraire a été pratiqué dans la Confédération helvétique de 1815, et dans la Confédération des Etats-Unis du Nord de 1776.

Les deux systèmes sont défendables. Je crois cependant que celui du Pacte Caucasiens est préférable pour une double raison: d'abord parce que les membres du gouvernement sont plus au courant des nécessités actuelles de leurs Etats respectifs. Ils peuvent donc délibérer et prendre des décisions en pleine connaissance de cause. Mais de plus et c'est la raison décisive, ils sont mieux placés pour défendre les décisions prises par le Conseil des Etats devant leurs Parlements respectifs et devant l'opinion publique entière de leurs Etats. S'ils ont voté la décision, il leur sera difficile de ne pas la soutenir devant leur pays.

Une initiative très intéressante a été faite au cours des travaux préparatoires du Pacte: c'est celle de considérer comme membres *de jure* du Conseil des Etats les ministres des affaires étrangères, de la guerre et des finances. La commission de rédaction n'a pas fait siennes cette proposition.

Le Pacte ne dit rien au sujet de la durée des fonctions des délégués gouvernementaux. Doivent-ils être désignés pour chaque session du Conseil ou pour un laps de temps déterminé ? Cette dernière méthode est évidemment préférable.

2° — MODE DE FONCTIONNEMENT. —

« Le Conseil des Etats se réunit à des époques fixes et quand les circonstances le demandent. Chaque Etat confédéré peut demander au Secrétaire général de la Confédération la convocation du Conseil des Etats en session extraordinaire. Le Secrétaire Général est obligé de donner suite à cette de-

mande » (article II alinéa 3^e). Ce texte a à peine besoin d'être commenté : il décide que le conseil se réunit en sessions ordinaires et sessions extraordinaires. C'est évidemment au Président du Conseil en exercice qu'appartient la prérogative de la convocation du Conseil.

Comment le Président est-il nommé ? La présidence du Conseil est confiée pour la durée d'un an, à tour de rôle, aux délégués de chaque Etat confédéré. — (article II alinéa 2^e). (De cette façon toute contestation à ce sujet est évitée entre les Etats.

Toutes ces questions d'ordre purement technique n'appellent pas de commentaires très longs. Un principe beaucoup plus important est formulé par le 4^e alinéa de l'article II qui décide que les décisions du Conseil des Etats, pour être valables, doivent être prises à l'unanimité. Ce texte demande deux observations :

En premier lieu il est trop laconique : à l'unanimité de quoi ? Est-ce celle de tous les délégués ou bien chaque Etat n'a qu'une seule voix, comme dans la Société des Nations, quel que soit le nombre de ses délégués. Il semble bien que le Pacte vise l'unanimité de tous les membres du Conseil, ce qui n'est pas une solution très heureuse. Une précision de ce point serait désirable.

Mais de plus, chose infiniment plus grave, le principe même de l'unanimité est très critiquable. Sans doute le principe de la majorité est difficilement concevable dans une Confédération d'Etats. De tous les pactes confédéraux on ne peut guère citer que celui qui a été conclu, lors de la Guerre de Sécession, par les Etats américains du sud. Mais au moins aurait-on pu l'atténuer dans une certaine mesure. Même, dans la Société des Nations, qui est cependant une union plus lâche qu'une Confédération d'Etats, le principe de l'unanimité n'est pas absolu, et comporte plusieurs exceptions, dont l'une, formulée par l'article 5 du Pacte de la Société des Nations, est la plus importante. Elle concerne les questions dites de procédure qui sont réglées et décidées à la simple majorité. Et, chose remarquable, si grande est la nécessité de ce principe de majorité pour une organisme qui veut agir effectivement, que la pratique tend à l'étendre de plus en plus en donnant un sens très large à cette expression de « question de procédure ».

Il aurait fallu introduire quelque chose d'analogue dans le Pacte Caucasiens. Car, si on exigeait pour chaque question l'unanimité de tous les membres du Conseil et non seulement de toutes les délégations, ce serait mettre un frein irrésistible à l'activité du Conseil et le rendre tout à fait inutile. L'article II alinéa 4 devrait donc être modifié soit en admettant le principe de la majorité pour des questions dites de procédure, étant entendu que c'est le Conseil des Etats lui-même qui statue souverainement sur le caractère d'une question donnée ; soit en introduisant le vote par délégation, chaque délégation n'ayant qu'une seule voix.

3° — COMPÉTENCE DU CONSEIL DES ETATS. —

La compétence du Conseil des Etats embrasse toutes les matières qui appartiennent à l'autorité centrale (art. II alinéa 5^e du Pacte. Je ne ferai que les énumérer, il est inutile que j'y revienne. Le Conseil des Etats statue notamment sur des matières suivantes :

- a) — conclusion des alliances, des traités de paix et de douane;
- b) — déclaration de guerre;
- c) — relations avec l'étranger; droit d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs;
- d) — nomination des membres de la Cour fédérale;
- e) — nomination du Commandant en chef de l'armée fédérale en cas de guerre et du Secrétaire Général de la Confédération;
- f) — vote du budget de la Confédération.

Cette énumération montre l'importance des attributions du Conseil des Etats et la nécessité d'une grande souplesse tant dans son organisation que dans son fonctionnement.

II.

Le Secrétariat — organe technique et de liaison — est non moins important. On peut dire de lui, comme d'ailleurs de toute institution humaine, qu'il sera ce que seront les hommes qui le composeront. Les cadres établis par le projet du Pacte caucasien sont suffisamment souples pour permettre à cet organisme de déployer une activité extrêmement utile. Il importe de les remplir avec discernement et intelligence.

1° — ORGANISATION ET COMPOSITION (Art. 12 alinéa 1 et 2).

Le Secrétariat permanent comprend quatre organisations: le Secrétariat proprement dit qui est l'organisme central et les trois bureaux techniques: affaires étrangères, finances et défense nationale.

Il n'y a presque rien à dire sur le Secrétariat lui-même. Le projet du Pacte ne contient aucune disposition à son sujet. Avec raison d'ailleurs, car il faut faire sur ce point confiance au Secrétaire Général qui organisera son ministère selon les nécessités et besoins de l'heure qui ne peuvent évidemment être fixés que le jour où le Pacte entrera en vigueur. Celui-ci précise seulement que le Secrétaire général est élu par le Conseil des Etats. Mais pour quelle durée? C'est là le point le plus essentiel. Il est évident que si l'on n'a en vue que les intérêts permanents de la Confédération, le Secrétaire général doit être élu pour une durée très longue — on peut fixer une limite d'âge 70 ans par exemple. De plus, il devrait être inamovible. Car le Secrétaire général est essentiellement et exclusivement un fonctionnaire fédéral, en raison des fonctions qu'il est appelé à remplir et que nous examinerons dans un instant. Sur ce point, il faut s'inspirer de l'institution analogue qui existe à la Société des Nations.

Quant aux trois bureaux techniques c'est une innovation importante du Pacte Caucasien, inconnue dans la pratique fédérale. Nous avons vu qu'en ce qui concerne les deux plus importants services — finances et armée — le Pacte caucasien est resté, en quelque sorte, à mi-chemin. Ces deux services ne sont pas fédéralisés, puisque en matière de finances c'est le système des contributions qui est consacré, et en matière militaire celui de contingentements. Mais du moins le Pacte a eu la sagesse de faire une sorte de centralisation

de ces services en organisant les bureaux techniques dont le rôle, inutile de le dire, peut être considérable. Ils se chargeront de ce travail de préparation qui est la base indispensable de tout les autres travaux.

A leur tête, système non moins heureux, sont placés les Secrétaires adjoints, choisis par le Secrétaire général, sauf approbation du Conseil des Etats (art. 12, alinéa 2°). Le Secrétaire général se laissera guider dans son choix par des considérations d'intérêt général, et le Conseil des Etats aura, il faut l'espérer, la sagesse de s'en remettre à celui-ci.

2° — FONCTIONS ET ROLE (art. 12 alinéa 3 .

Le principe est posé par l'article 12 alinéa 3 § a. Le Secrétaire Général « assure la liaison entre les Etats confédérés et les autorités fédérales ». Il faut insister sur ce point, car il est important. A la différence de la plupart des autres Confédérations, qui n'ont le plus souvent qu'une organisation centrale tout à fait rudimentaire — Diète se réunissant périodiquement et aucun organe permanent — le Pacte Caucasiens a introduit un organe très important : le Secrétariat permanent destiné à former le noyau de fédéralisme et à en faciliter le développement rationnel. Il ne faut pas se lasser de répéter que la forme de la Confédération d'Etats qui est celle du Pacte Caucasiens ne doit former qu'une étape, nécessaire il est vrai, mais essentiellement passagère. Elle doit évoluer vers une forme plus parfaite qui est celle de l'Etat fédéral ou une autre analogue. A cet égard le Secrétariat permanent jouera un rôle dont l'importance est très grande. Il sera le gardien naturel de l'intérêt général et c'est lui qui revendiquera le respect et la réalisation de cet intérêt. C'est lui également qui maintiendra vivante l'unité fédérale, au début naturellement faible et peu résistante. En un mot, il doit être l'organisme central dans la Confédération Caucasiennne.

Malheureusement, la Commission de rédaction n'a pas eu le courage nécessaire pour compléter cette solution heureuse. Le Secrétariat fédéral avec tous ses bureaux, étant une institution fédérale, donc indépendante de chacun des Etats confédérés, aurait dû être établi sur un territoire également fédéral, c'est-à-dire un territoire ne rentrant dans le territoire d'aucun des Etats particuliers et directement soumis aux autorités fédérales. En Amérique, où cette institution est courante, on l'appelle « district fédéral » — Washington, par exemple, est un district fédéral, partie tout à fait distincte des territoires des 48 Etats particuliers et administrés directement par les autorités fédérales. Cette institution est destinée à assurer l'indépendance complète des autorités centrales. Si elles étaient, au contraire ; établies à l'intérieur d'un des Etats confédérés, l'influence des autorités de cet Etat sur celle de la Confédération serait à craindre. Or le Pacte caucasien est obscur sur ce point. En effet, l'article 10 se borne à dire que « les autorités fédérales avec tous leurs services seront établies dans la capitale fédérale. » Mais il ne précise pas si la capitale fédérale sera érigée en un district fédéral, lacune tout à fait regrettable qu'il faudrait combler dans le sens indiqué.

D'autres fonctions du Secrétaire général ne présentent pas un très grand intérêt ; elles consistent dans l'administration et l'expédition des affaires cou-

rantes; établissement du projet du budget de la Confédération — ce sera l'œuvre du bureau fédéral de finances; rappelons que le budget doit être voté par le Conseil des Etats; enfin le Secrétaire général doit présenter tous les ans un rapport à ce dernier sur la marche des affaires fédérales et l'exercice du budget de l'année écoulée.

M. M.

Revue de la presse

La politique étrangère du Reich Hitlérien

Sous ce titre vient de paraître, dans le Matin, un remarquable article de M. Henry de Korab. En voilà les passages essentiels:

«Vue de Vienne, la politique extérieur du III^e Reich apparaît simple logique, cohérente. Il en est tout autrement lorsqu'on arrive à Berlin, car l'Anschluss, sous telle ou autre forme, n'est jamais qu'une des façades des tendances nationales-socialistes. Façade tournée vers le centre européen et la mieux achevée sans doute, mais qui ne doit pas nous dissimuler d'autres visées, tout aussi (sinon plus) importantes, quoique encore nébuleuses, contrariées par des dissensions intestines. Je pense ici à la millénaire poussée vers l'Est qui doit solliciter toute notre attention, car elle est en train, sous le régime hitlérien, de subir une transformation peut-être capitale pour l'aspect du vieux continent...

Les relations entre le Reich et la Russie des soviets son devenues, depuis quelques semaines, franchement mauvaises. On ne saurait sous-estimer l'importance de cet événement, qui constitue un fait entièrement nouveau par rapport à une période de onze années, période de complicité presque avérée, inaugurée par le fameux traité de Rapallo, qui nous a

tous pris au dépourvu au moment de la conférence de Gênes.

Certes, je n'ai jamais pris à la lettre les rapports généralement bénévoles que des observateurs étrangers nous adressaient de Russie en affirmant que l'Allemagne avait constitué, au pays des Soviets, de formidables dépôts d'armes et de munitions. Il n'en est pas moins vrai que, depuis des années, la Reichswehr comptait dur comme fer sur cet éventuel appoint. Il n'est pas moins niable, d'autre part, que la Russie était, jusqu'au début de cette année, le meilleur client de l'industrie allemande. Ce double facteur — production et armements — se trouve définitivement éliminé par le triomphe de l'hitlérisme. Dans le plus grand mystère, le gouvernement allemand a dû se résoudre à rappeler de Russie *tous ses techniciens et ouvriers spécialisés dans les fabrications de guerre* et, par ailleurs, M. Weitzer, chef de la mission soviétique d'achats à Berlin, n'a plus passé une seule commande depuis cinq mois à ses fournisseurs habituels. Il se fait invisible.

La diplomatie officielle allemande déploie toutes ses grâces pour arranger les choses. Elle n'y parviendra pas. La cassure germano-russe n'est pas de celles que peuvent réparer les chancel-

leries. Il est possible, par ces moyens, d'atténuer le mauvais effet produit par le discours antisoviétique du chancelier Hitler à Königsberg. On peut expliquer ou excuser l'incursion des nazis dans les bureaux du Derrop, l'office pétrolier soviétique à Berlin. Il est relativement facile encore de donner satisfaction aux Soviets au sujet du mémorandum Hugenberg. Mais l'action diplomatique la plus habile ne saurait éteindre la passion, la haine instinctive qui ont dressé, l'un contre l'autre, les deux peuples ou plus exactement leurs dirigeants. Le nouvel antagonisme germano-russe participe de la mystique primitive des races, capable, comme l'Histoire nous l'enseigne, d'engendrer les conflits les plus violents. Antagonisme incurable car, pour y apporter un remède, le III^e Reich devrait — chose inconcevable — supprimer la partie essentielle de son programme.

En effet, en retournant notre puzzle nous trouvons, à l'envers de l'image de la tension germano-russe, une explication qui ne tient pas à des incidents fortuits. Elle réside dans l'essence même du racisme. Son côté positif consiste dans l'idéal de l'union de tous les frères de race, d'où la volonté accrue de réaliser l'Anschluss et l'intérêt très vif et jamais noté, depuis la signature du traité de Versailles, pour les Allemands de Bohême. Son côté négatif, par contre, se traduit, comme on le sait, par un antisémitisme passionné. Sur ce point, les dirigeants soviétiques ont accusé le coup.

Sans verser dans certaines exagérations il n'est pas niable que les juifs jouent un grand rôle en Russie. Les Litvinoff, les Radek, des centaines et des milliers d'autres ont pu, en seize ans, oublier leurs origines. Je puis vous assurer que devant l'offensive hitlérienne ils s'en sont souvenus aujourd'hui avec ardeur, âpreté, haine. Au surplus,

ils ne sont pas mus seulement par un sentiment désintéressé de solidarité raciale. Ils ont peur. Ils sont convaincus que les nazis ne consentiront à se reposer sur leurs lauriers qu'après les avoir chassés du pouvoir par tels ou autres procédés. Ils n'ont probablement pas tort.

Peut-être n'en serait-il pas ainsi s'il n'y avait que Hitler. Le Führer se contenterait bien de pratiquer l'antisémitisme local sans se soucier de faire du prosélytisme à l'extérieur. D'autre part, il ne paraît guère s'intéresser aux problèmes de l'Est. Pour cet Autrichien mâtiné de Bavarois, la Russie, la Prusse-Orientale, voire le corridor sont des formules vides d'un sens précis. N'a-t-il pas dit récemment, dans une interview à la *Berlingske Tidende*, et pour justifier le mémoire Hugenberg, que, par colonisation à l'Est, il entendait la colonisation de la Prusse-Orientale ? A ce propos on lui a reproché tout bas, assez bas pour ne pas s'exposer au camp de concentration, sa maladresse et son ignorance. On a jugé fâcheux que le chancelier ait reconnu à la Prusse-Orientale son caractère de colonie continentale et qu'il n'ait pas su, de surcroît, que cette colonie avait déjà fait son plein depuis longtemps.

Mais il n'y a pas que le Führer. Il y a l'élément balte, dont l'importance est considérable qui représente l'aile marchante du parti, du moins dans la voie du *Drang nach Osten*. Pour employer une comparaison familière, les Baltes, ces Allemands de Russie, descendants des colonisateurs teutoniques, ressemblent à nos coloniaux qui se sentent à l'étroit dans la métropole. Ils ont gardé au cœur la nostalgie du bled des grands espaces russes qu'ils rêvent de reconquérir sur une plus large échelle qu'à l'époque des tsars, dont ils furent les serviteurs privilégiés. Ils ont horreur des horizons bornés, des champs tirés au

cordeau, des clochers, de la pipe en porcelaine bien astiquée qui, après tout, feraient le bonheur d'un petit bourgeois tyrolien du genre d'Adolf Hitler. Au surplus, ils éprouvent un dédain hautain, quasi national et chauvin, pour les actuels dirigeants russes auxquels ils voudraient faire subir des supplices publics et humiliants. Tout Rosenberg tient dans cette définition du baron balte.

Et c'est en cela que la politique russe des nazis diffère essentiellement de celle des nationaux-allemands. Le général Hoffmann, négociateur de Brest-Litovsk, qui proposait aux alliés de « rétablir l'ordre en Russie » à la tête d'un corps expéditionnaire de deux cent mille hommes, est un isolé. Depuis quinze ans, les *Deutsch-National* envisageaient une association hybride de la Reichswehr et de l'armée rouge, une collaboration opportuniste avec le gouvernement soviétique accepté tel qu'il était. Et, pour donner plein effet à cette alliance, on souhaitait la destruction de l'obstacle géographique, du barrage polonais, en commençant par le corridor. En 1920, lorsque les bolcheviks arrivèrent devant Varsovie, les nationalistes croyaient leur rêve exaucé. La foudroyante défaite de l'armée rouge les contraignit à une longue patience.

Il en est tout autrement de M. Alfred Rosenberg. Celui-ci table avant tout sur l'effondrement du régime soviétique qu'il croit imminent. Il est convaincu, en outre, que l'Allemagne ne saurait tirer parti de l'écroulement rouge sans avoir gagné, au préalable, la Pologne à son jeu. Il se targue d'y ar-

river en réveillant à Varsovie l'idée impériale, en faisant miroiter la récupération des vastes territoires ukrainiens perdus à la fin du XVIII^e siècle. Il spéculé largement, jongle avec des territoires immenses, défait et refait en un rien de temps la carte de l'Europe. Il offre à la Pologne la Lithuanie — comme jadis Bismarck offrait la Belgique à la France — une partie de l'Ukraine, un débouché sur la mer Noire et s'assure, en échange, un passage à pied sec vers la Prusse-Orientale et le *Raum*, l'espace illimité des plaines russes en vue d'un plan grandiose de colonisation.

Rien de tout ceci n'est mis sur le tapis des négociations ou des conversations régulières. La Wilhelmstrasse, le ministère subalterne, est tenue d'ignorer de pareils projets. Cependant, sur les conseils pressants de Rosenberg, Hitler se décide, au début du mois de mai, à faire des avances à la Pologne. Varsovie, pour des raisons vraisemblablement très différentes, s'y prête de bonne grâce. Alfred Rosenberg considère cette première prise de contact comme le début d'un marché de grande envergure.

C'est alors que, sans avertissement préalable, les dépêches apportent la nouvelle de la conclusion du pacte de Londres qui crée une zone neutre tout le long de la frontière occidentale des Soviétiques.

Ce fut un coup sensible non seulement pour Alfred Rosenberg, mais aussi pour la Wilhelmstrasse, pour la Reichswehr, pour l'industrie allemande.



Chronique

LA SITUATION EN UKRAINE

La presse soviétique qui taisait auparavant la résistance de la population au régime en Ukraine ne peut plus nier aujourd'hui ces faits qu'elle attribue aux « paysans-petluriens ».

Les semailles du printemps sont loin d'être satisfaisantes. Ainsi d'après les données fournies par le « Komsomoletz Ukrainien » que 25% des semailles totales sont bien réussies, quant au reste elles sont soit médiocres, soit déplorables. De plus on constate des vols de chevaux et de blé — faits qui prouvent que la famine est toujours constante. La famine a provoqué une insurrection à Odessa. Au début de juin trois cargos devaient exporter des matières alimentaires d'Odessa. Les ouvriers et les habitants se jetèrent sur les aliments destinés à l'exportation. Les détachements du Guépéou ouvrirent aussitôt la fusillade. Il y eut plusieurs dizaines de tués et plusieurs centaines de blessés — parmi lesquels, bien entendu, des femmes et des enfants. Finalement les navires furent chargés par les soldats, les ouvriers ayant refusé de faire ce travail.

Dans les villages la terreur antisoviétique continue à battre son plein. Le Komsomoletz Ukrainien nous cite les faits suivants pour la fin du mois de mai : dans le village Pokrovsky (région d'Artemovsky) les paysans ont tiré sur N. Rinda, communiste notaire ; dans le village Svinartzi deux pionniers communistes Poukas et Vasil-

chenko ont été tués ; dans un village près de Khristinivka on a découvert des « petluriens » dans le Kolkhoz ; ils menaient une lutte systématique contre le gouvernement soviétique, à leur tête se trouvait Mongal, ancien officier de l'armée de la République démocratique ukrainienne. Aucun d'eux ne fut arrêté, ayant été prévenus à temps ils purent s'enfuir.

Les nouvelles de ce genre pullulent dans la presse soviétique. Elles prouvent que dans chaque village, dans chaque bourgade de l'Ukraine, une lutte active se poursuit contre le pouvoir d'occupation qui n'arrive à ses fins que grâce à la force armée des détachements du Guépéou.

NOUVELLES TRAGÉDIES SUR LE DNIESTER

Dans la nuit du 18 mai une nouvelle tragédie s'est jouée sur le Dniester. 3 familles composées de trois hommes, trois femmes et six enfants essayaient de fuir en bateau la rive soviétique du fleuve pour atteindre la Roumanie. Mais les postes soviétiques ouvrirent le feu, tuant trois personnes et en blessant quatre. Une des femmes blessées mourut en cours de route vers l'hôpital. Les organisations d'émigrés ukrainiens s'occupent des survivants.

LES FUYARDS UKRAINIENS

Tandis que l'histoire des fuyards Ukrainiens qui viennent se réfugier en Roumanie, en traversant le Dniester est universellement connue, il n'y a pas

moins de paysans ukrainiens qui quittent l'U. R. S. S., en traversant le Zbroutch à la frontière polonaise. Durant ces derniers mois le nombre des fuyards a sensiblement augmenté et les organisations ukrainiennes s'en occupent activement.

Au mois de mai dernier plusieurs familles ukrainiennes sont arrivées à Borzhiv (Galicie orientale), fuyant l'U. R. S. S., où ils étaient condamnés à être déportées aux Iles de Solovetz pour avoir refusé de livrer aux autorités soviétiques trois pouds de viande. Cette livraison était matériellement impossible, les Kolkhoz ayant depuis longtemps confisqué tout le bétail. Il ne restait donc rien d'autre aux malheureux que de risquer leur peau en traversant une frontière militairement gardée par des mitrailleuses et des canons. Les fuyards traversent la frontière en maints endroits et leurs récits sont effrayants — la famine sévit dans les Kolkhoz, on se nourrit de chiens et de chats, on chasse les corbeaux.

MORT DU POÈTE UKRAINIENS KHVYLOVY

Nous apprenons de Kharkiv que le poète et écrivain ukrainien Khvylovy vient de se suicider. Né en 1893, il se passionna très jeune pour les idées révolutionnaires et se révéla comme un écrivain plein de talent, d'une force nouvelle et originale. Écrivant la plupart de ses œuvres sous le régime bolchevique il faisait partie des principaux groupements littéraires de l'Ukraine soviétique. Mais les perpétuelles pressions du système gouvernemental, le tiraillement de l'Ukraine par Moscou, le régime inhumain ont procédé chez Khvylovy, il y a quelques années, à

l'élaboration de sa théorie intéressante à savoir que l'Ukraine est l'avant-poste de la civilisation européenne et que sa littérature nationale, doit s'orienter vers l'Europe et non vers Moscou — soit-elle le centre de la « révolution mondiale ». Cette théorie produisit l'effet d'une bombe et le gouvernement soviétique par ses terribles moyens força Khvylovy à la modifier; il le fit à contre cœur.

Ainsi commencèrent ses déboires spirituels qui devaient l'amener au suicide final. Il a compris que la Russie avec son système d'exploitation tient l'Ukraine sous le régime d'esclavage et la mène à la ruine et à la mort, que la Russie exterminant la population ukrainienne anéantit en même temps sa civilisation, sa culture, sa terre fertile et qu'il est impossible de faire quoique ce soit dans cette atmosphère étouffante de terreur, d'oppression et de persécutions, et enfin pour ne pas voir cette descente rapide de l'Ukraine vers la mort physique et spirituelle, Khvylovy a préféré mettre un terme à sa vie, comme l'ont fait déjà de nombreux savants ukrainiens.

EXPOSITION DE L'AFFICHE FRANÇAISE A LWOW.

Due à l'initiative du consulat français et de la « Société de la propagation de la culture française » une exposition de l'affiche française vient d'avoir lieu au musée du commerce de Lwow. Elle donne un aperçu de l'évolution historique de l'affiche du XVII^e au XX^e siècle. Le journal ukrainien *Dilo* (No 130), parlant de l'exposition, signale l'impression agréable qu'elle a produite sur les habitants de la ville par son élégance et sa finesse.

EGLISE GÉRGIENNE

A l'Académie des inscriptions et belles lettres, M. Millet a lu et commenté l'autre jour un rapport du R. P. Mécérian, professeur à l'université Saint-Joseph, à Beyrouth, sur une mission archéologique dans l'Antiochène. Le R. P. Mécérian a exploré les rives de l'Oronte entre Antioche et la mer, et le massif montagneux qui domine le fleuve au nord. Il y a pratiqué des fouilles. Il a presque entièrement dégagé l'église Saint-Thomas, édifiée par les Géorgiens au XI^e siècle et découvert de fort beaux fragments de sculptures qui égalent et même dépassent, par la richesse et l'originalité du décor, la finesse de l'exécution des églises de la Géorgie elle-même.

BIBLIOGRAPHIE.

Roger Tisserand. «La vie d'un peuple». L'Ukraine. Préface de René Pinon. 10 photogravures et 1 carte. Dans ce livre, M. Roger Tisserand examine sous ses divers aspects la destinée de l'Ukraine. Remontant jusqu'aux origines du peuple ukrainien, l'auteur, pas à pas, a suivi jusqu'à nos jours la voie douloureuse sur laquelle l'Ukraine s'est traînée. L'histoire, la religion, la littérature, les arts, les mœurs des Ukrainiens sont longuement étudiés dans le présent ouvrage. Paris. Librairie Orientale et américaine. G. P. Maisonneuve. 1933.



 La Gérante: A. Laizé.

E5114E
1933